

MAIRIE DE PAUNAT

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL DU 18 SEPTEMBRE 2018

Date de convocation 12/09/2018

Présents : Mme MODOLO Mrs CHAPPELL, CHORT, COUTOU, DELMARES, MARC, MERJLLOU, PEYROT, VOS.

Absent: Mr GONZALES

1 INDEMNITE DU TRESORIER

A la suite du changement de percepteur intervenu le 1er septembre, Mr le Maire propose de proratiser le montant de l'indemnité accordée par la mairie à Mr Cousty. Le conseil accepte cette proposition.

2 APPARTEMENT DE L'ECOLE

Mr le Maire informe les conseillers du prochain départ d'une des locataires de l'école au 1^{er} octobre. Le conseil décide de faire un état des lieux de l'appartement, d'engager des travaux éventuels de rafraîchissement pour l'offrir à nouveau à la location.

3 SMD3 TARIFICATION INCITATIVE

La loi de transition énergétique prévoit une division par 2 des tonnages de déchets enfouis d'ici 2025. Cette mesure se traduit par une augmentation considérable de la taxe générale qui serait portée de 15 euros la tonne à 45 euros. La mise en œuvre d'une tarification incitative apparaît comme le seul moyen de répondre aux attentes réglementaires de façon équitable. Elle reposerait sur un système de badge d'accès individuel et de pesée automatisée des déchets.

4 DEVIS MENUISERIE

Nous avons fait réaliser des devis comparatifs pour le changement de la grande porte de la salle Joseph VIGNAL et de la porte centrale de la salle des fêtes. A l'issue de l'examen comparatif de ces devis, le conseil décide de retenir celui de l'entreprise LV menuiserie du Bugue pour un montant de 7727 euros.

5 FONDS PE CONCOURS DU GRAND PERIGUEUX

Le Grand Périgueux attribue à chaque commune un fonds de concours de 45 000 euros sur la durée de la mandature. En 2017 Paunat a déjà obtenu 20 000 euros pour le projet de local traiteur .Pour 2018 nous décidons de demander le solde de 25 000 euros en appui de la facture de voirie qui s'élève à 55 000 euros.

6 SUBVENTION SUR AMENDES DE POLICE

Mr le Maire nous informe de la possibilité offerte à chaque commune du département de récupérer sous forme de subvention départementale une somme provenant de la totalité des amendes de police perçues sur le département .Le conseil donne son accord pour la constitution d'une demande de subvention à ce litre.

7 POINT DE SITUATION SUR LA SOUSCRIPTION POUR L'ABBATIALE

A ce jour les dons s'élèvent a 3271 euros et les versements peuvent continuer à être adressés à la fondation du patrimoine.

8 PLUI

Mr VOS présente au conseil, l'état du recensement du petit patrimoine présent sur la commune, travail important réalisé depuis le début de l'année .L'identification et la localisation de chaque élément va nous permettre de déterminer des zones de protection dans le cadre du PLUI mais également de réaliser une "bibliothèque vivante avec photos" de toutes les richesses locales. Cet état sera transmis à la cellule PLUI du Grand Périgueux avant le 30 septembre.

Il est demandé au conseil de se prononcer sur les orientations générâtes du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du PLUI.

Le conseil prend acte de ces orientations mais émet des réserves suivantes sur la traduction locale de ces principes :

-incohérence entre objectif PLH et surfaces constructibles (28 logements à l'horizon 2030 et 11 constructions possibles sur des surfaces restreintes)

- pauvreté de certaines terres dites agricoles protégées à tort

- principes appliqués en zone urbaine non transposables en milieu rural priorité à la qualité des paysages par rapport à la notion d'espace" consommé".

Le conseil décide de préparer une argumentation complémentaire pour élargir les premières possibilités de zones constructibles- réunion OAP DU 3/10/2018).

9 ADRESSAGE

Même si nos travaux n'ont pas débuté, nous avons ia possibilité d'adhérer à un groupement de

commandes constitue sur le département pour l'achat des numéros et plaque de rue. Nous assisterons à la première réunion de cette instance pour décider de notre adhésion.

La séance est levée à 21 h.

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL DU 4 OCTOBRE 2018

Date de convocation : 27.09.2018

Présents : Mme MODOLO – Mrs CHAPPELL – COUTOU – DELMARES – GONZALES – MARC – MERILLOU – PEYROT – VOS

Absent : CHORT

Maîtrise d'œuvre local traiteur

Le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la décision de créer un office traiteur en extension de la salle polyvalente, un contrat de maîtrise d'œuvre a été proposé par la société Arkétype ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE d'engager la société Arkétype comme maître d'œuvre,
- MANDATE le Maire pour signer tout documents se rapportant à ce dossier.

Point sur le PLUi

Débat autour de la zone AU

